Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-trois-jours-pour-detecter-la-non-etancheite-d-une-soupape

13 juin 2017

France : Dampierre : trois jours pour détecter la non étanchéité d'une soupape

À Dampierre, une soupape de protection d'un réservoir d'air du réacteur 3 est restée indisponible pendant 3 jours, du 3 au 6 février 2017, alors qu'elle aurait du être remplacée dans les 8 heures. Des analyses avaient pourtant été menées le 3 février, mais elles ont conclu au bon fonctionnement de celle-ci. Cet écart aux règles d'exploitations, d'abord déclaré au niveau 0, vient d'être reclassé au niveau 1, suite aux échanges entre l'exploitant et l'ASN.

Ce que dit EDF :

Le 13/06/17

Indisponibilité d'une vanne de régulation de l'unité de production n°3

Le 3 février 2017, les équipes de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly détectent une **inétanchéité sur la soupape de protection d'un réservoir d'air de secours** située dans la partie non nucléaire des installations. Ce réservoir de secours permettrait, en cas de perte du réseau d'air comprimé, de commander un robinet pneumatique de régulation de la vapeur du circuit secondaire (partie non nucléaire de l'installation) vers l'atmosphère. **Les analyses menées dans un 1er temps concluent au fonctionnement de la soupape.**

Le 6 février, les équipes de la centrale réalisent une **analyse complémentaire**. La **soupape est alors déclarée indisponible** et est immédiatement remplacée.

Toutefois, **au regard des analyses et des spécifications techniques d'exploitation, elle aurait dû être remplacée dans les 8 heures après la détection de l'écart, le 3 février.**

Bien qu'il n'ait eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, l'événement a été déclaré par la Direction de la centrale de Dampierre-en-Burly, le 9 février 2017, à l'Autorité de sûreté nucléaire

(ASN), comme événement significatif sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES.

Le 13 juin 2017, après échanges sur la détection tardive de cet écart avec l'ASN, la Direction de la centrale a **reclassé cet événement au niveau 1** de l'échelle INES.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-dampierre/actualites/indisponibilite-d-une-vanne-de-regulation-de-l-unite-de-production-ndeg3

Il semble que l'exploitant de la centrale ait du mal à détecter les dysfonctionnements de ses centrales. En effet, **le 24 mai 2017, c'est une vanne du circuit primaire du réacteur 2 qui est restée indisponible 48 heures, soit 2 fois plus longtemps que ne l'imposent les règles d'exploitation.** (Voir notre article à ce sujet)

Ce que dit l'ASN :

Le 23/06/2017

Détection tardive de l'indisponibilité du système de décharge à l'atmosphère du réacteur 3

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 9 février 2017, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) un **évènement significatif pour la sûreté** (ESS) **relatif au non-respect de la conduite à tenir associée à l'indisponibilité du système de décharge à l'atmosphère du réacteur 3**.

Le 3 février 2017, lors d'une ronde de surveillance, un agent de conduite du réacteur 3 détecte la fuite d'un organe de robinetterie équipant un réservoir d'air sous pression. Ce réservoir est un dispositif de secours permettant de commander la position d'une vanne du système de décharge à l'atmosphère en cas de défaillance du système de production d'air comprimé.

Le système de décharge à l'atmosphère constitue l'un des systèmes participant à l'évacuation de la chaleur produite dans le réacteur. Les vannes qui le composent permettent en effet d'évacuer vers l'atmosphère la vapeur produite dans les générateurs de vapeur, notamment dans les situations pour lesquelles cette vapeur ne peut cheminer jusqu'aux turbines de la salle des machines.

L'analyse effectuée par les équipes d'EDF immédiatement après détection de la fuite le 3 février n'identifie pas ses conséquences sur la disponibilité du système de décharge à l'atmosphère, et n'amène pas à lancer immédiatement les opérations de réparation nécessaires.

Le 6 février, des compléments d'analyse remettent en cause les conclusions de l'examen du 3 février et concluent à l'indisponibilité du système de décharge à l'atmosphère. Le remplacement de l'organe de robinetterie défaillant est alors entrepris et s'achève dans l'après-midi du 6 février, mettant fin à la situation d'indisponibilité.

En application des spécifications techniques d'exploitation, l**a conduite à tenir lors d'un évènement entrainant une indisponibilité du système de décharge à l'atmosphère impose un repli du réacteur dans un délai de 8 heures.** Compte tenu de l'identification tardive de

l’indisponibilité, la conduite à tenir n’a pas été respectée a posteriori.

Le système de décharge à l’atmosphère n’a pas été sollicité pendant la période qui s’est écoulée entre la détection de la fuite et sa réparation. L’écart n’a pas eu de conséquence sur le personnel ou l’environnement.

L’ASN a classé cet évènement au niveau 1 de l’échelle INES, **compte tenu du caractère tardif de l’identification des conséquences de la fuite** vis-à-vis des spécifications techniques d’exploitation.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Detection-tardive-de-l-indisponibilite-du-systeme-de-decharge-a-l-atmosphere-du-reacteur-3